

P.C.S. AUDIT ET CONSEIL

*Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris*

33, rue Galilée - 75116 Paris
Tél.: 01.44.43.52.44 – Fax : 01.47.23.68.14
384 853 271 RCS PARIS

L'APPEL

Association (loi 1901)

**89 avenue de Flandre
75019 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

L'APPEL
Association (loi 1901)
89 Avenue de Flandre
75019 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'APPEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 4 juin 2019

PCS AUDIT ET CONSEIL

Pierre CHOMIAC de SAS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Annexe au Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes relatives à
l'audit des comptes annuels**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN 2018

ACTIF		PASSIF	
	2018		2017
Actif circulant		Fonds associatifs	
Dons et subventions à recevoir	17 136	Fonds de réserve	176 980
Avances sur missions	2 165	Résultat de l'exercice	-5 959
Autres créances	600	Total Fonds associatifs	172 104
Total Actif circulant	19 901	Fonds dédiés	304 283
Trésorerie		Dettes	
Banques	389 824	Fournisseurs	5 336
Caisses	1 603	Dettes fiscales et sociales	9 298
Total Trésorerie	391 427	Autres dettes	1 055
		Produits constatés d'avance	0
		Total Dettes	15 689
TOTAL	411 328	TOTAL	502 381



L'Appel Association de solidarité internationale
89 avenue de Flandre – 9001 – 75019 PARIS – Tél. : 01 42 02 77 78 – email : association@lappel.org
www.lappel.org

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018

EMPLOIS	Emploi = Compte de Résultat 2018	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du Public utilisées en 2018	RESSOURCES	Ressources collectées = Compte de Résultat 2018	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018
1. Missions sociales			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	(r0)	160 477
1-1 Réalisées en France			1 Ressources collectées auprès du public		381 891
Actions réalisées directement			1-1 Dons et legs collectés	(r1)	57 313
Versement à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés	(r2)	324 578
1-2 Réalisées à l'étranger	(e1)	515 884	- Dons manuels affectés		
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes	(e5)	319 842	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	(r3)	
2. Frais de recherche de fonds	(e2)	18 083	2 Autres fonds privés	(r4)	94 124
2-1 Frais d'appel à la générosité du public			3 Subventions et autres concours publics	(r5)	50 000
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			4 Autres produits		32 233
2-3 Charges liées à la recherche de subv et autres concours publics					
3 Frais de fonctionnement	(e3)	110 988			
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	(e4)	644 955	I - Total des ressources de l'exercice inscrite au C.R.		
II Dotations aux provisions			II Reprise de provisions		
III Engagement à réaliser sur ressources affectées			III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs.		
IV Excédent de ressources de l'exercice			IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
			V Insuffisance de ressources de l'exercice	(r6)	26 101
V Total général		644 955	VI Total général	(r7)	407 992
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.					
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement pr les ressources collectées auprès du public					
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		369 909	VI Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		369 909
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice.		198 560

ASSOCIATION L'APPEL
89, rue de Flandres
75019 PARIS

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 411 328 €

Et au compte de résultat de l'exercice présentant une perte de 5 959 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Note 1 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatives au Nouveau Plan Comptable Général aux dispositions du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatives aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et à son règlement n° 2008-12 relatif au compte d'emploi des ressources.

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 ont été établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- l'image fidèle, la comparabilité et la continuité de l'activité,
- l'indépendance des exercices,
- la permanence des méthodes.

Les méthodes retenues pour l'établissement et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Note 2 : Informations relatives à l'association

L'association L'APPEL est une association de solidarité internationale en faveur des enfants.

Sa mission sociale s'organise autour de trois pôles :

- la santé,
- l'éducation, le parrainage,
- l'accès à l'eau et l'amélioration des conditions de vie.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 3 : Immobilisations

Les biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € / HT) sont systématiquement constatés en charge. L'association, n'ayant procédé à aucun investissement significatif, il n'a été comptabilisé aucun actif immobilisé.

Note 4 : Trésorerie

Ces montants comprennent :

- à hauteur de 214 630 € un compte d'épargne auprès de la BNP PARIS
- un compte Livret A auprès de la BNP pour 85 809 €
- à hauteur de 17 129 € un compte d'épargne auprès de la BNP MONTPELLIER

Note 5 : Fonds associatifs

Le fonds de réserve correspond au cumul des affectations statutaires des résultats excédentaires.

L'excédent de l'exercice 2017 a été affecté en totalité au fonds de réserve qui s'élève au 31 décembre 2018 à 178 063 €.

Note 6 : Fonds dédiés

Il s'agit de dons affectés par le donateur à un programme particulier auquel tout ou partie des sommes restent à engager à la clôture de l'exercice.

L'engagement d'emploi pris par l'association est inscrit en charge sous la rubrique « dotations aux Fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au bilan sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme des réalisations des engagements, par le crédit d'un compte de produits « reprise sur Fonds dédiés ».

La ventilation des fonds reçus et de leur utilisation au cours de l'année 2018 est donnée en annexe 1.

Note 7 : Echéances des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 8 : Détail des produits et charges par action

La ventilation des produits et des charges et leur ventilation par action est donnée dans l'état joint en annexe 2.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**Note 9 : Produits**

Les ressources de l'association proviennent :

- de dons de particuliers et des cotisations (386 786 €)
- de dons d'entreprises (94 124 €)
- de financements par divers organismes publics et collectivités locales (50 000 €)

L'essentiel de ces dons est affecté par les donateurs à une action particulière ; ils sont traités comme des fonds dédiés.

En 2018, 57 313 € de dons de particuliers ont été accordés à l'association sans affectation.

L'association reçoit également les cotisations de ses membres (4 895 € en 2018).

La ventilation des dons par action est en annexe 2.

Note 10 : Charges

Les frais de fonctionnement de l'association s'élèvent à 108 500 € ; ils représentent pour l'essentiel le coût des salaires et charges, des loyers et frais de fonctionnement du bureau.

Leur détail est donné en annexe 2.

Les honoraires du Commissaire aux comptes pris en charge au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 5 400 €, taxes comprises.

Note 11 : Effectif

A la clôture de l'exercice, l'effectif est de 2 personnes

Les dirigeants et membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent aucune rémunération.

Note 12 : Valorisation du bénévolat

Le bénévolat dont bénéficie l'Association L'APPEL correspond aux activités suivantes :

- élaboration d'actions, recherche de financement, suivi des actions, missions dans les pays d'intervention ;
- administratifs, comptables et d'aide au fonctionnement de l'association ;
- rédaction et de diffusion de documents de communication internes et externes (site Internet, journal, newsletter).

Ces missions sont évaluées pour 2018 à 11,6 équivalents temps plein. Elles ne sont pas valorisées.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Note 13 : Principes et méthodes d'établissement du compte d'emploi des ressources

Le compte d'emploi des ressources au 31 décembre 2018 est établi conformément au modèle recommandé par les dispositions du Comité de la Réglementation Comptable définies dans son règlement du 11 décembre 2008 relatif aux organismes faisant appel à la générosité du public.

Le compte d'emploi des ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables. Les ressources par nature ainsi que les emplois par destination sont directement extraits de la comptabilité générale.

Les missions sociales de l'APPEL sont constituées par les différentes actions entreprises conformément à l'objet statutaire.

Les dépenses relatives aux missions sociales sont de deux natures :

- les dépenses directes dans le cadre des projets,
- les frais de fonctionnement affectés à chaque action : ils sont repartis forfaitairement en fonction du coût engagé pour chaque projet ; en 2018 à hauteur de 10 % du budget de chaque action, sauf réduction sur certaines actions.

Les frais d'appels à la générosité du public correspondent aux dépenses suivantes :

- frais de la revue trimestrielle « L'APPEL »
- frais des dépliants
- frais bancaires sur prélèvements automatiques.

Action		Désignation	Provision 2019
BF1019	Parrainages BF	Dons	919
BF1119	Parr Ouaga	Dons	400
BF4029	Développement Karma	Dons	-165
BF4049	Dunia la Vie	Dons	1 173
BF4069	Centre de Santé Bobo	Bouwfond Marignan / dons	91
BF4079	Formation hygiène	Dons	19 085
BF5119	Nutricartes Burkina Faso	Rousselet	6 987
CG1219	Ecole Nelson Mandela	Dons	2 996
CG4019	Enfants diabétiques	Coline en Ré	150
CG5129	Nutricartes Congo	Bel/dons	6 575
HA1019	Parrainages collectifs HA	Dons	12 527
HA4029	HA tous programmes	Dons	5 673
HA4039	PMI Fort Jacques	Dons	1 794
HA5139	Nutricartes Haïti	Bel/dons	668
MD1069	Parrainages Mamré MD	Dons	6 322
MD4019	Ecole TSI	Dons	2 870
MD4059	CRENA	Coline en Ré / dons	14 107
MD4089	Fanarenana	Dons	1 027
MD5149	Nutricartes Madagascar	Bel	2 562
NI5149	Nutricartes Niger	Bel	242
PA4049	Nutricartes transversal	Fondation DORA	10 151
PA5109	Nutricartes général	Rousselet/ Revivre	11 818
PA5179	Nutricartes Smartphone	Bel/dons	7 357
PE1019	Parrainages PE	Dons	1 781
PE4029	Cusco	Dons	7 276
PE4049	Association Mazuco	GEP/dons	2 071
RW1019	Parrainages RW	Dons	4 617
RW4019	Maisons	Fondation Abbé Pierre + GEP + dons	1 301
RW4029	Tous programmes RW	Dons	8 148
RW4169	Add eau Rumuli	SEDIF	933
SL1019	Parrainages SL	Dons	17 794
SL4019	Grossesses précoces	Dons + GEP	366
SL1179	Alfalit nutrition	Dons	2 411
TC4039	Nutrition Durance	Dons subventions	28 038
TC4049	Koumogo	Dons + Coline en Ré	7 072
TC4069	Formation Foyer filles G.Saux	Dons	2 414
TC4079	Ados de Bangor	Dons	4 440
TC5169	Nutricartes Tchad	Bel	4 507
TO4019	Enfants sourds TO	Dons	429
VN1019	Parrainages VN	Dons	877
VN1119	Jardins d'enfants	Dons	969
VN1219	Solidarité	Dons	290
VN1319	Scolarité Lam Dong	Dons	6 651
VN4019	Informatique Dalat	Fondation DORA + dons	1 540
VN4029	Cardiologie VN	Solde don Sesarac/dons	3 237
VN4079	Bourses Université	Pernod Ricard (Binh)	1 044
Total			223 535
		<i>Mai 19/03/2019</i>	

DEPENSES (Euros)		2018	2017	RECETTES (Euros)		2018	2017
Achat + MAJ logiciels		1 810	1 226	Groupe G7 Rousselet (Nutricartes / Tchad - BF)		30 000	30 000
Entretien/ménage locaux		1 895	1 822	Association REVIVRE (Nutricartes)		20 000	10 000
Frais postaux		708	1 608	Fondation DORA (Nutricartes / VN + Nutricartes)		10 000	20 000
Téléphone + Internet		1 293	2 028	Charities Aid Foundation (Perou)			2 162
Docs, abonnmts, colloques siège, journal officiel		257		Strand Cosmetics Europe (Madagascar)		3 000	
Assurance siège		979	954	Coline en Ré (Madagascar - Nutrition)		10 000	20 000
Voyages, déplacements, réceptions		2 819	1 321	Coline en Ré (Haiti Citermes)		1 200	10 000
Honoraires		9 475	7 980	Rotary Club IDF		500	
				One Line Giving Foundatio (Pérou)		1 972	
Frais fonctionnement Cherbourg			594	Fondation Abbé Pierre (Rwanda Maisons)			9 000
Déplacements CHER - PAR pour réunions à Paris				Fondation DENIBAM (Burkina Faso - Balais Santé)			12 500
Frais fonctionnement Die		88	221	Fondation MERIEUX (Burkina Faso)			5 000
Déplacements DIE - PAR pour réunions à Paris		306		Talents et Partage (Haiti)		4 000	4 000
Frais fonctionnement Durance		195	182	Diner THEOREME entreprises		1 500	8 890
Déplacements DUR - PAR pour réunions à Paris		788	567	La Guilde (Pérou)		723	
Frais fonctionnement Morbihan		0		La Guilde (FG)		724	
Déplacements MOR - PAR pour réunions à Paris		1 284	1 110	Wiseprofits (FG)		500	
Frais fonctionnement Montpellier		958	1 153	Hausmann Gestion		10 000	
Déplacements MON - PAR pour réunions à Paris		914	805	Microdon - Reflexe Solidaire		5	473
Frais fonctionnement Isère							
Déplacements ISE - PAR pour réunions à Paris			63				
				RECETTES EXCEPTIONNELLES			
Frais exceptionnels		594	0	Manifestations diverses (concerts, repas, etc..)		9 417	3 800
Charges exceptionnelles		594		Réception fonds de l' Association Togo (de St Etienne)		3 752	1 300
Pertes de change, écart conversion			0	Fermeture compte KOREM		1 350	2 500
				Retour d'un virement du Cameroun en 2013 (Hubert Tchamou)		2 042	
						2 273	
Frais divers et Autres		1 884	1 873				
Frais bancaires + financiers + taxes + impôts		265	242	AUTRES RECETTES		17 921	10 607
Cotisations (organismes)		1 342	1 355	Ventes artisanat local / cartes de vœux / divers		7 239	1 621
Formation		277	276	Intérêts Comptes d'Epargne, produits financiers		2 105	216
Divers (dons, libéralités, médicaments, ...)				Nutricartes / vente et formation		7 617	7 770
				Vente matériels Balais Santé		960	1 000
TOTAL FRAIS GENERAUX		110 988	109 285				
				SOUS TOTAL avant provisions		558 248	679 986
Dotations prov. / Fonds dédiés			69 181	Reprise sur Fonds dédiés		80 748	
SOUS TOTAL		644 955	678 904	SOUS TOTAL		638 996	679 986
Résultat créditeur			1 082	Résultat débiteur		5 959	
TOTAL		644 955	679 986	TOTAL		644 955	679 986